

Les enseignants et leur statut : fausses idées

Les profs travaillent 15 ou 18 heures par semaine ? FAUX

D'après une étude réalisée pour **Le Monde de l'Éducation**, un professeur travaille en moyenne **46,5 heures** : 18 heures de présence devant les élèves + **7 h 40 pour préparer ses cours** ▶ **6 h 10 pour corriger** ▶ **1 heure consacrée aux parents d'élèves et au suivi** ▶ **2 h 12 pour se documenter** ▶ **1 h 17 au travail avec d'autres enseignants** (Où sont les 35 heures ?). On peut rajouter les nombreuses réunions pédagogiques, PAI, PPMS, PPS, suivi personnalisé...

Pour beaucoup, les professeurs certifiés comme agrégés sont des privilégiés puisque contrairement à la plupart des salariés, ils ne travaillent qu'entre 15 et 18 heures. Mais qui a décidé de ce chiffre ? Il s'agit d'un décret de 1950 qui évalue le travail des enseignants de la façon en incluant le temps de préparation et le travail annexe : on considère généralement qu'un enseignant met une heure trente à préparer une heure de cours. En fait, cette heure et demie consiste à élaborer un cours, à corriger des copies, à faire des centaines de clics sur divers logiciels pour évaluer le B2I, le socle commun, à faire un suivi personnalisé de chaque élève voire à régler les problèmes survenus en classe avec l'administration ou avec les parents. Le professeur doit s'acquitter des différentes réunions pédagogiques et conseils de classe. Faire 18 heures de cours ne signifie donc pas que les enseignants du second degré travaillent 18h.

*A l'époque du décret de 1950, qui a fixé ces 18 heures de cours, les autres salariés en travaillaient 40 et avaient trois semaines de congés payés. Avec le temps, les salariés ont obtenu cinq semaines de congés payés en 1981 et sont passés de 39 heures de travail par semaine en 1982 à 35 heures en 2000. **En cinquante-huit ans, le temps de travail des salariés a baissé de 25%. Les enseignants ont été écartés de toutes ces évolutions, pire leur charge de travail a augmenté !***

Les enseignants sont payés pendant les grandes vacances ? FAUX

Contrairement à une idée reçue, les professeurs qui ont **deux mois de vacances en été** (de plus en plus raccourcis), ne sont **pas payés pendant cette période**. En effet, le décret de 1950 a prévu d'aligner la grille des salaires des professeurs à celle des cadres de la fonction publique de catégorie A à laquelle on ôte les fameux deux mois de salaire de juillet et d'août. Donc, si les enseignants sont des privilégiés parce qu'ils ont du temps, ils le paient d'une certaine manière : **leur salaire annuel est calculé sur 10 mois, et non 12.**(ou 13).

Les enseignants n'ont pas à se plaindre, ils sont bien payés? FAUX

Si les enseignants ne travaillent que 18 heures par semaine face aux élèves, ils sont payés en conséquence. En effet, un professeur certifié gagne 1 584 euros net en début de carrière (après des études qui ont coûté 60 000 euros en moyenne) et gagne entre 2543 et 3026 euros par mois après 30 ans de carrière. Les professeurs ont donc un salaire au-dessus de la moyenne des Français située à 1100 euros seulement. Mais il se situe légèrement au-dessous de celui des infirmières ou des lieutenants de police (3 626 euros net). De plus, avec les années, le salaire relatif des enseignants a baissé. Si l'on prend l'année 2005 comme référence, qu'on lui affecte une base 100 et qu'on regarde ensuite la variation du salaire statutaire (en euros constants corrigés de l'inflation), on observe que **le salaire des enseignants français a baissé**. Dans le premier degré, il était à l'indice 107 en 1995 et est tombé à l'indice 95 en 2009. En collège, il est passé de 109 à 95 entre les mêmes dates et en lycée, de 108 à 95. Dans les trois cas, et selon la même base, la moyenne des pays de l'OCDE est aujourd'hui à 107.

*Les données OCDE ne prennent pas en compte la revalorisation des premières années de métier que Luc Chatel a mis en place à la rentrée 2010, ni les primes et heures supplémentaires. Pourtant, ces nouveautés n'invalident pas l'analyse de l'organisme international. Pour le **secondaire**, le salaire moyen en France tourne autour de **26.400 euros annuels**, contre **30.700 en moyenne dans l'OCDE**, 33.000 euros pour les enseignants belges, 34.500 euros pour les enseignants anglais, et plus de 44.000 euros pour les Irlandais ou les Allemands.*

Toute corporation a ses avantages et ses inconvénients. Comparer les situations est un exercice périlleux en raison de la spécificité de chaque métier.